

Echantillons pour le laboratoire

Document mis à jour le : 18/11/2015

1. INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES ECHANTILLONS POUR LE LABORATOIRE

Le LAS n'effectuant pas lui-même les prélèvements d'échantillons, les résultats d'analyses qu'il fournit ne sont représentatifs que des échantillons qu'il reçoit. C'est pourquoi vous devez accorder le plus grand soin à la constitution de vos échantillons pour faciliter l'interprétation de vos résultats. Pour cela, nous vous invitons de suivre les recommandations ci-dessous.

Ces informations n'ont pas un caractère exhaustif, veuillez donc nous consulter en cas de doute.

2. REGLES A RESPECTER ET INFORMATIONS IMPORTANTES

Les échantillons que vous transmettez au laboratoire (échantillons pour laboratoire) doivent respecter plusieurs conditions :

- Etre identifiés de manière **indélébile** et acheminés dans des **emballages ou récipients résistants** au transport.
- Etre **représentatifs** de l'entité (parcelle, objet d'essai) que vous voulez caractériser.
- Si nécessaire, être conditionnés de manière à préserver la conservation des paramètres susceptibles d'évoluer selon les conditions ambiantes.
- Etre de masse suffisante pour permettre la réalisation des caractérisations souhaitées.

L'échantillon pour laboratoire peut se présenter sous la forme :

- D'un échantillon brut n'ayant subi aucun traitement préalable hormis une subdivision appropriée pour l'amener à une masse optimale de 0,5 à 1 kg. Dans ce cas le laboratoire appliquera les normes NF ISO 11464 (sols) ou NF EN ISO 16720 (boues et sous-produits) pour obtenir un échantillon sec pour essais (échantillon pour essais) sauf si ces derniers sont à réaliser sur l'échantillon brut lui-même pour préserver les exigences d'un conditionnement spécifique.
- D'un échantillon déjà sous la forme d'un échantillon sec pour essais. Ce dernier est alors considéré comme ayant été préparé conformément aux normes citées précédemment : **séché à une température inférieure à 40°C et d'une granulométrie proche mais inférieure à 2 mm** [-].

Note : Dans les deux cas, l'échantillonnage initial (ou prélèvement) n'étant pas réalisé par le laboratoire, les rapports d'analyse portent la mention « les résultats ne valent que pour l'échantillon soumis à essai » pour respecter une exigence de l'accréditation.

Echantillons pour le laboratoire

3. PRESERVATION DES GRANDEURS A CARACTERISER**3. 1. Pour les sols :**

- La quasi-totalité des déterminations sont réalisées sur des échantillons de sols séchés. On considère alors que les grandeurs mesurées n'évoluent pas au cours du séchage (< 40°C) et ne nécessitent pas de conditionnement spécifique.
Que les échantillons soient à l'état brut ou déjà préparés par vos soins, des emballages neutres fermant hermétiquement suffisent pour les acheminer au laboratoire aux températures ambiantes.
- Certaines déterminations sont cependant préférentiellement réalisées sur des échantillons bruts conservés au froid ou congelés lors du transport. C'est le cas de certains micropolluants organiques.

3. 2. Pour les boues et sous-produits :

Sauf à avoir déjà été déshydratés et préparés par vos soins en fonction des paramètres à mesurer, les échantillons bruts transmis au laboratoire doivent l'être dans des conditions de basse température et dans des emballages adaptés pour éviter toute évolution.

4. MASSE DES ECHANTILLONS

Sous réserve d'une réduction préalable appropriée lorsque nécessaire, la masse optimale de l'échantillon pour laboratoire est comprise entre 0,5 et 1 kg pour un échantillon brut et est d'environ 250 g pour un échantillon déjà préparé. Le laboratoire propose la possibilité d'un renvoi au tarif postal de la fraction d'échantillon non utilisée.

Note : en cas de faible quantité disponible pour le laboratoire, il est nécessaire de nous consulter au préalable pour vous assurer que les mesures seront réalisables. Dans certains cas, des adaptations de méthodes sont possibles. Le laboratoire peut aussi être amené à vous demander de prioriser les analyses à réaliser.

5. NORMES TRAITANT DU PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS

- **X 31-100** : Qualité des sols – Echantillonnage - Méthode de prélèvement d'échantillons de sol.
- **NF ISO 10381-1 à 10381-5** : Qualité du sol – Guides des techniques d'échantillonnage
- **NF EN ISO 5667-13** : Qualité de l'eau – Guide pour l'échantillonnage des boues.